Résumé des causes qui ont influé sur l'état des recoltes de 1700 à 1889.

M. Crépin, secrétaire de la Commission du *Herd-Book* flamand.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE. — Lauréats : MM. les instituteurs Doremus, à Cambrai; Desnouilet, à Auby; Ringeval, à Saint-Souplet; Monion, à La Longueville; Poidevin, à Bousseghem; Delannoy, à Monchecourt; Limelette, à Halluin.

RÉCOMPENSES AUX AGENTS AGRICOLES. — Maître de labour : lauréat, M. F. Nuttin, chez Mme Toulemonde, au Petit-Beaumont, à Roubaix.

CONCOURS LINIER. — *Arr. de Lille.* — MM. Catry, de Bousbecques; Bourbotte, de Bachy; Duquesnoy, de Toufflers; Dubus, de Tourmignies; Lesaffre, de Sainte-Marguerite; Roussel, de Sainte-Marguerite; Dillie Salembier de Marquette.

Collaborateurs (instituteurs) : MM Devrière à Bousbecques; Legache à Marquette; Gobbels, à Bachy; Bruyelle, à Genech; Catry de Bousbecques; Dhouailly, à Toufflers; Moutardier, à Sainte-Marguerite; Santre, à Tourmignies.

Le soir a eu lieu le banquet traditionnel.

Funérailles du capitaine Noé. — Dimanche matin à neuf heures ont eu lieu, en l'église Saint-André, les funérailles du capitaine Noé, des canonniers sédentaires décoré de la médaille d'Italie.

Le cortège se composait de la façon suivante : En tête le clergé, puis les trompettes et la musique des canonniers sous la direction de M. E. Colin, une batterie sur deux rangs suivait, puis une autre batterie formait la haie.

Ce détachement était commandé par M. Carlos Batteur, capitaine.

De nombreuses couronnes, parmi lesquelles nous avons remarqué celles des sous-officiers du bataillon, de la société des anciens sous-officiers, dont M. Noé était membre honoraire, précédaient le cercueil.

Les coins du poêle étaient tenus par un capitaine des canonniers sédentaires, un capitaine des pompiers, un capitaine du 1er bataillon d'artillerie de forteresse, un capitaine de 1er escadron du train des équipages et deux entrepreneurs, collègues du défunt.

Dans l'assistance, nous avons remarqué M. le général de Poussargues, adjoint au gouverneur de la place de Lille, accompagné de son aide de camp ; M. le commandant Ovigneur, des canonniers sédentaires ; M. Pinte, commandant du 1er bataillon d'artillerie de forteresse; M. Druez, commandant des sapeurs-pompiers ; un grand nombre d'officiers des bataillons des canonniers des pompiers, des officiers d'artillerie de l'armée active et territoriale, la Société des anciens sous-officiers et un grand nombre de personnes.

L'absoute a été donnée par M. Richard, doyen de Saint-André.

Sur le parcours, de la maison mortuaire à l'église, et au cimetière, l'excellente musique des canonniers n'a cessé de jouer plusieurs marches funèbres.

Au cimetière, M. le commandant Ovigneur s'est approché au bord de la tombe et a prononcé quelques paroles.

Explosion de gaz. — Une explosion de gaz s'est produite samedi matin, vers six heures, dans les bureaux de la fabrique de céruse de MM. Levasinville et Rombaut, rue d'Arras, 171, à Lille.

Le siphon du compteur, qui est placé en dehors du bâtiment, dans une cavité en forme de regard d'égout, creva sous l'influence de la gelée.

Cette cavité étant hermétiquement bouchée par la glace, le gaz ne trouva pas d'issue pour s'échapper dans la cour; il pénétra dans les bureaux et s'y emmagasina.

A l'heure habituelle, le garçon de salle vint allumer et une forte détonation eut lieu; fort heureusement, ce garçon n'a eu que la chevelure brûlée.

M. Caron, le fils du directeur, a fermé aussitôt le compteur, et quelques ouvriers, à l'aide de linges mouillés, ont éteint le commencement d'incendie qui s'était déclaré.

Les dégâts sont purement matériels et sont évalués à 400 fr.

Samedi, à 2 heures, ont eu lieu, à la préfecture du Nord les adjudications de travaux d'entretien pendant 5 ans sur les chemins de grande communication de l'arrondissement de Lille.

1er lot. Chemin de Lille à Lannoy. Dépense annuelle, 7,735 fr. M. Boutry, adjudicataire à 7 0/0 de rabais. — 2e Chemin n° 7, de Lomme à Fournes. Dépense annuelle, 7,785 fr. M. A. Labbe, adjudicataire à 9 0/0 de rabais. — 3e Chemin n° 8, de Douai à Seclin. Dépense annuelle, 9,755 fr. M. Sauvage, adjudicataire à 4 0/0 de rabais. — 4e Même chemin, deuxième partie. Dépense annuelle 5,045 fr. M. Sauvage, adjudicataire à 3 0/0 de rabais. — 5e Chemin n° 9, de Bondues à Herseaux. Dépense annuelle, 16,748 fr. M. Longrez, adjudicataire à 10 0/0 de rabais. — 6e Chemin n° 12, de Quesnoy à Linselles. Dépense annuelle, 4,930 fr. M. Degraeve, adjudicataire à 11 0/0 de rabais.

7e Chemin n° 14 d'Armentières à Ypres. Dépense annuelle 8,430 fr. M. Degraeve, adjudicataire à 130/0 de rabais. — 8e Chemin n° 19 de Sainghin à Pont-à-Marcq. Dépense annuelle, 5,400 fr. M. Longrez, adjudicataire à 3 0/0 de rabais. — 9e Chemin n° 22, d'Englos à Haubourdin. Dépense annuelle, 1,742 fr. M. Labbe, adjudicataire à 9 0/0 de rabais. — 10e Chemin n° 30 de Carvin à Orchies. Dépense annuelle 6,050 fr. M. Sauvage adjudicataire à 4 0/0 de rabais. — 11e Chemin n° 36 de Quesnoy à Tourcoing. Dépense annuelle 14,700 fr. M. Degraeve, adjudicataire à 11 0/0 de rabais. — 12e Chemin n° 39 de Seclin à La Bassée. Dépense annuelle, 7,821 f. M. Dubreuilh adjudicataire à 10 0/0 de Rabais. — 13e Chemin n° 41 d'Haubourdin à Carvin. Dépense annuelle, 7,036 francs. M. A. Labbe, adjudicataire à 9 0/0 de rabais.

14e Chemin n° 48, de Lomme Loos. Dépense annuelle, 4,500 fr. M. Labbe, adjudicataire à 12 0/0 de rabais. 15e Chemin n° 51, de Seclin à Pont à Marcq. Dépense annuelle, 4 840 fr M. Sauvage, adjudicataire à 6 0/0 de rabais. — 16e Chemin n° 58, d'Armentières à La Bassée. Dépense annuelle, 12 710 fr. M Dutour adjudicataire à 9 0/0 de rabais. — 17e Chemin n° 62, d'Estaires à Don Dépense annuelle, 8 350 fr. M. Cenche, adjudicataire à 4 0/0 de rabais. — 18e Chemin n° 68 de Lomme à Quesnoy. Dépense annuelle 7.000 fr. M. Degraeve adjudicataire à 12 0/0 de rabais. — 19e Chemin n° 69, d'Armentières à Halluin. Dépense annuelle 12,580 fr. M. Degraeve, adjudicataire à 11 0/0 de rabais.

Chemins de fer du Nord. — A l'occasion des têtes de Noël et du jour de l'An, les billets aller-retour de ou pour Paris seront exceptionnellement valables au retour, savoir :

Ceux délivrés les 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 décembre jusqu'au 27 inclus.

Et ceux délivrés les 27, 28, 29, 30, 31 décembre 1er et 2 janvier jusqu'au 3 janvier inclu.

CONCERTS & SPECTACLES

Les Théâtres de Roubaix. — Très intéressante représentation, dimanche soir, à l'Hippodrome : comme pièce... de résistance, une *Cause célèbre*, le drame un peu faible, mais si connu et d'ailleurs irréprochable, de MM d'Ennery et Cormon. La scène se passe, on le sait, sous Louis XV : un innocent est accusé d'avoir assassiné sa femme et condamné de ce chef. A la fin, comme dans tout bon drame qui se respecte, ce malheureux est réhabilité.

L'interprétation — excellente — a mis en relief ce drame assez peu saillant en lui-même. MM. Pujeolle, Thierry, Ganelly, Dualier, Dervaux, Berthoud, Mmes Pujeolle, Ganelly, Henriot et Florentin ont joué en artistes consommés. Les petits rôles ont été très bien tenus.

Pour finir, excellente reprise des *Noces d'un réservoiste*, la joyeuse folie de MM. Chivot et Duru.

Au théâtre de Roubaix, *Monte Christo* tenait l'affiche. Monte Christo! Qui ne connaît ce bon drame de Dumas? Qui ne s'est attendri au récit des malheurs d'Edmond Dantès ? Très bonne interprétation, là aussi, par les artistes de la troupe de drame.

Joséphine vendue par ses sœurs, l'opérette-bouffe de MM. Ferrier et Carré, musique de Roger, a clôturé la soirée. L'œuvre, ni meilleure, ni plus mauvaise que beaucoup d'autres du même genre, renferme beaucoup de jolis motifs que la mémoire retient aisément. Succès d'interprétation également.

Le concert de la « Concordia Harmonie ». — La vaste salle Philémon, rue Pierre-Motte, était beaucoup trop exiguë, dimanche soir, pour contenir le nombreux public qui assistait au concert offert par la *Concordia Harmonie* à ses membres honoraires; Cette société a très bien enlevé un allegro militaire et une polka pour piston, dont le soliste M. C. Pollet, a été très applaudi. M. Ch. Leuntjens, un violoniste de talent, a exécuté avec une grande expression de nuances, une fantaisie sur *Roméo et Juliette* qui lui a valu une véritable ovation. M. C. Mullier est un excellent baryton, c'est avec sentiment qu'il a chanté le *Royaume des Oiseaux* et le *Délire*. M. Boisaunt a récité un monologue dramatique qui a vivement impressionné l'auditoire.

Un air varié pour tuba, exécuté par M. Druart a été très goûté ; M. Druart, a donné des preuves de ses aptitudes musicales.

M. Louis Fœx, le désopilant comique bien connu s'était chargé de divertir le public, il a obtenu un succès de fou rire, surtout par la chansonnette *le garde champêtre*; les bravos et les bis ne lui ont pas fait défaut.

Mlle Barson accompagnait au piano; c'est dire que les différents chanteurs ne pouvaient être mieux secondés; à l'issue du concert, un bal de famille des plus animés a clôturé la fête.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 22 décembre

LES EXPLOITS
D'UNE CHANTEUSE DE CAFÉ-CONCERT
à Roubaix

Camille Giffard est artiste lyrique ; elle va probablement poser devant le jury, selon toute vraisemblance. Elle cherchera des attitudes, aura des allures plus ou moins excentriques.

C'est une de ces actrices qui ne sont pas seulement comédiennes le soir, à la clarté du lustre et des feux de la rampe. Tout est étudié chez elle, son maintien et son geste, les teintes de son visage et l'accent de sa voix.

Elle est avide de bruit et de scandale, tient à se faire remarquer, désire qu'on parle d'elle. Il faut qu'elle attire l'attention et se mette en vedette Quelle réclame ! La cour d'assises et des coups de revolver !

Toilettes tapageuses, sourires prodigués, fascination exercée autour d'elle : Voilà l'actrice.

Mais fascination dangereuse. Je n'en veux comme preuve que ce procès. Ecoutez plutôt !

ACTE D'ACCUSATION

« Au mois d'octobre 1888, M. Parent, représentant de commerce à Roubaix alors âgé de 23 ans, se trouvant à Caen où l'avaient appelé ses affaires, fit la connaissance d'une fille de mœurs légères, chanteuse de café concert, Camille Giffard, âgée de dix-neuf ans et demi.

» Des relations s'établirent bientôt entre eux. M. Parent emmena la jeune femme dans ses voyages et finit par l'installer à Lille, où il l'entretint jusqu'au mois de mars 1889.

» A cette date, cédant aux remontrances de sa famille, il résolut de rompre avec elle et l'engagea à retourner en Normandie, à Escoville, chez sa mère.

» Cette séparation dura presque une année pendant laquelle il continua d'échanger avec elle une correspondance amicale.

» En mai 1890, désireuse de renouer ses relations avec son ancien adorateur, qui venait d'atteindre ses 25 ans, et dans le but d'obtenir l'exécution d'une promesse de mariage qu'il lui aurait faite, elle vint à Roubaix où il demeurait.

» Elle y arrivait déjà avec des projets de violence. Durant le trajet, en wagon, elle fit voir à ses compagnons de route qui connaissaient M. Parent, un petit revolver à crosse d'ivoire, en manifestant son intention d'en faire usage, d'abord contre lui, puis contre elle-même.

» La police avertie l'arrêta dans la soirée du 5 mai, dans la rue Déregnaucourt, portant un revolver, Poursuivie pour port d'arme prohibée, elle fut condamnée à 25 francs d'amende.

» Néanmoins, les relations ne tardèrent pas à recommencer entre elle et M. Jules Parent, troublées par des scènes fréquentes qui quelquefois même, se manifestaient en public.

» A la suite d'une scène de violence, dans laquelle elle avait brisé les vitres du bureau où le jeune homme travaillait, elle fut poursuivie et condamnée, sur la déposition de ce dernier, par jugement du tribunal correctionnel de Lille, en date du 14 août, à la peine de 10 jours de prison.

» Cette condamnation porta à son comble son exaspération. A la sortie même de l'audience, elle fit l'acquisition d'un revolver et de six cartouches chez un armurier de la Grande-Place, à Lille Elle chargea son arme dans la rue, puis revint à Roubaix et attendit l'occasion favorable de se venger.

» Le 19 août, vers 7 heures du soir, M. Parent traversait la rue Jules Déregnaucourt, pour rentrer à son bureau, en évitant de passer devant l'habitation de Camille Giffard, lorsque celle ci qui attendait son passage, dissimulée sous la grande porte de l'estaminet Dellemme le vit et s'élança vers lui, en courant, le revolver à la main.

» Prévenu par un passant, il se retourna, se rendit compte du danger qui le menaçait et prit la fuite, poursuivi par l'accusée qui déchargea sur lui, à cinq mètres de distance, un premier coup sans l'atteindre, puis un second qui le blessa au dos.

» Il se réfugia sous la porte de M. Busine où elle tira encore sur lui un troisième. Mais ayant fait un faux pas, elle tomba à terre Un quatrième coup retentit, et l'arme lui échappa des mains.

» Elle fut immédiatement arrêtée.

» La blessure de la victime de cette agression n'eut heureusement pas de conséquences graves. La balle put être extraite. Mais il est évident que M. Parent pouvait être tué.

» L'accusée a reconnu les faits qui lui sont reprochés, avoue même avoir acheté son revolver dans l'intention arrêtée de tuer ce dernier. »

Magistrature et barreau

Les débats, comme ceux de l'affaire Lorion, sont présidés par M. le Conseiller Hannotin ayant pour assesseurs, MM. les Conseillers Bosquet et de Montluc.

M. l'avocat-général Blondel occupe le siège du ministère public.

N'attendez pas de lui les éclats de voix, les périodes vibrantes, ronflantes et sonores de son collègue M Tainturier. Son talent est d'une toute autre nature et convient également au criminel et au civil.

M. Blondel suit et développe un raisonnement avec une inflexible logique et une science des déductions qui le rendent le plus dangereux adversaire. Sa voix brève, sèche, cassante même, semble marteler les mots pour faire entrer de force dans l'esprit de l'auditeur les idées qu'ils expriment.

Il rencontre aujourd'hui, en face de lui; comme défenseur, Me D'Hooghe. Celui-ci compense les incontestables qualités du ministère public par d'autres précieuses pour ce genre d'affaires : phrase imagée, style toujours identiquement élégant et fleuri, voix qui cherche à émouvoir, tact et délicatesse dans l'expression des sentiments du cœur.

Les témoins

Le ministère public en a fait citer huit dont les noms suivent :

MM. Alexandre Toulet, 31 ans, marchand de pipes à Roubaix, Grand'Rue; Jules Parent, 25 ans, employé de commerce, rue Jules Déregnaucourt; François Derick, 31 ans, domestique, à Croix, rue d'Alger; Alphonse Dekens, 27 ans, camionneur, à Roubaix, rue du Tilleul; Armand Pollet, 44 ans, employé de commerce, rue Colbert; Cyrille Dellemme, 26 ans, cabaretier, rue Déregnaucourt; Alfred Lebrun, 43 ans, employé de commerce, rue du Fontenoy; Josephine Broucq femme Hagre, 55 ans, ménagère, rue Déregnaucourt.

ACQUITTEMENT

Douai, 22 décembre, 3 h. 27 soir. — La mise de Camille Giffard est simple, mais un immense chapeau à plumes, surmontant ses cheveux dorés et ébouriffés, donne cependant à l'actrice une véritable physionomie de théâtre.

Le défenseur de Camille Giffard, Me D'Hooghe, lit de très-curieuses lettres de M. Parent, et prononce une plaidoirie admirable qui est couverte d'applaudissements.

Le président pose la question subsidiaire de coups et blessures avec préméditation.

Camille Giffard est acquittée.

PETITE CORRESPONDANCE

J. R. S. — Oui, il peut se marier avec l'autorisation de son colonel si la famille de la jeune fille et elle-même sont de bonne vie et mœurs.

G. V. — Si votre père est Français, vous devez subir le sort en France; dans le cas contraire, vous avez le droit de tirer au sort en Belgique.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Aîné

Croix, près Roubaix.

Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons 46600—22333

NORD

Carnières. — Le tramway du Cambresis à déraillé hier matin, vers huit heures, au moment où il descendait à toute vitesse la côte de Boistrancourt.

Par suite d'une cause qui n'est pas encore déterminée, le train a été renversé, sur toute sa longueur: la locomotive, détachée du train, est allée s'échouer à vingt mètres plus loin.

Dans les wagons, les voyageurs ont été culbutés et il a fallu les extraire littéralement par les portières restées libres.

On signale de nombreux blessés. Le mécanicien et et le chauffeur sont gravement brûlés. M. Ulmant, juge au tribunal de commerce de Cambrai, a été relevé avec une forte luxation dans les reins. Mme Gabet d'Inchy est également gravement blessée, ainsi que Mme Claisse-Henninet, de Caudry, qui a un bras cassé.

Aussitôt l'accident, les secours n'ont pas tardé à arriver. M. Largillière, directeur de la sucrerie de Boistrancourt, a mis sa maison et ses équipages à la disposition des blessés qui ont reçu chez lui un accueil fort empressé et qui a tout fait pour leur apporter un soulagement et les faire reconduire dans leurs localités respectives.

Cet accident a causé un vif émoi dans toute la région.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure

Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve. LILLE

COUPE ET FAÇON GARANTIES

49608—2433

STATISTIQUE. — *Déclarations de naissances du 21 décembre.* — Julie Mahieu, rue des Lougueliaux, cour Batt nof. 6. — Pauline Roan, rue Décrème, cour de la Bascule, 5. — Charles Deans, rue des Vélocipèdes, cour Delannoy, 17. — Albert Mura, rue Voltaire, cité Beau-Chêne, 17. — Gustave Fievet, rue Décrème, 1. — Fernand Petit, rue Barbieux, cour Ferret, 11. — Louisa Cornette, rue de la Paix, impasse Flavier, 2. — Noémie Vandebrocke, rue de Lorraine, 57.

Publications de mariages du 21 décembre. — Etienne Feuillet, 25 ans, tisserand, rue Pierre-de-Roubaix, cour Fleurie, 9, et Sophie Boudnel, 22 ans, bobineuse, boulevard Beaurepaire, 294. — Louis Vermersche, 33 ans, facteur à la gare, rue de l'Avocat, 42, et Maria Lesaffre, 30 ans, ménagère, rue de l'Avocat, 12. — Louis Debusseux, 30 ans, tisserand, boulevard de la République, et Henriette Coupé, 32 ans, marchande, rue Rollin, 28. — Napoléon Mesponille, 24 ans, vitrier, rue du Fontenoy, 33, et Sylvie Varyssegheim, 21 ans, sans profession, rue du Fontenoy 41. — Esther Bonnet, 20 ans, sœur de long. » Croix, et Jeanne Dusart, 20 ans, dévideuse, rue de Toulouse, 14. — Charles Dubois, 24 ans, lamier, rue Daubenton, 150, et Joséphine Dumortier, 22 ans, bobineuse, rue des Charpentiers, cour Paulus, 4. — Jules Carette, 21 ans, rentreur, rue Watt, cours Thiers, 2 et Julie Béague, 29 ans, piquière, rue de l'Epeule, cour Lagrée, 4. — Emile Duriez, 30 ans, cabaretier, rue Beaurewart, 27, et Marie Caiez, 26 ans, ménagère, rue Beaurewart, 27. — Henri Pontzeele, 24 ans charbonnier, rue d'Espagne, 2 et Camille Dhondt, 23 ans, soigneuse, rue Bernard, cour Demarcq, 12 — Pierre Verstrate, 20 ans, trieur, rue de la Redoute 105, et Blanche Cocheteux, 18 ans, soigneuse, rue Vauchanson, 13. — Paul Geerons, 21 ans, tisserand, rue des Arts, impasse Mozart, et Henriette Vraux, 19 ans, tisserande, rue des Arts, impasse Mozart, 3. — Domitien Louvrois, 31 ans, journalier, rue Bernard, 66, et Julie Deblauwe, 20 ans, piquriere, rue de Tabou, 7. — Victor Debaere, 25 ans, ajusteur, rue Lecroix, et Marie Desquiens, 22 ans, soigneuse, rue Cadot, 23. — Désiré Delesalle, 25 ans, tisserand, rue Saint-Honoré, 22, et Marie Lemaire, 24 ans, cabaretière, rue Saint-Honoré, 22. — Charles Vergaert, 28 ans, colporteur, rue Saint-Joseph, 57, et Colette Gevaert, 22 ans, journalière, rue St-Joseph, 57. — Jean Siebens, 36 ans, tailleur d'habits, rue Blanchemaille, 72, et Jeanne Vandamme, 35 ans, journalière, rue Saint Jean 24.

Polydore Deleclayse, 29 ans, garçon boucher, rue Saint-Joseph, 88, et Céline Vandenberghe, 22 ans, servante, rue Saint-Joseph, 89. — Jean Cornelide, 23 ans, journalier, rue de Flandre, 64, et Marie Lagache, 20 ans, soigneuse, rue de Flandre, 64. — Napoléon Derbaudringhien, 27 ans, peigneur, à Roubaix, et Marie Leman, 24 ans, peigneronne, à Croix. — Louis Duriez, 27 ans, docteur en médecine, à Roubaix, et Romaine Crepel, 21 ans, à Bondues — Henri Petit, 26 ans, marchand, à Roubaix, et Pauline Willems, 24 ans, peigneronne, à Wasquehal. — Jules Carlier, 36 ans employé, à Bruxelles, et Elise Vandeputte, 36 ans, sans profession, à Roubaix.

Déclarations de décès du 21 décembre. — Louis Cocheteux, 67 ans, tisserand, rue Vauchanson, 13. — Gaston Codron, 13 mois, rue des Filatures, 45. — Lecomte, présenté sans vie, rue de Lannoy, cour Borgies, 7. — Philomène Mathieu, 13 mois, rue Solférino, 69. — Stéphanie Tavernier, 66 ans, rue de la Perche, fort Sion, 11. — Césarine Duricux, 2 mois, rue d'Alger.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — *Déclarations de naissances du 10 au 20 décembre.* — Henri Durieux, Vieille-Motte. — Marie Can, Bergnier. — *Déclarations de décès du 10 au 20 décembre.* — Ivon Vandenbogarde, 61 ans, Vieille-Motte. — Laure Dutilleul, 4 ans, Risquons-Tout. — Louis Nuyttens, 69 ans, Triez. — Marie Benique, 15 ans, Place. — Augustin Quique, 66 ans, Vieille-Motte. — Pharaïde Ebertonge, 27 ans, Durmont. — Jeanne Delplanque, 11 mois, Place. — Joseph Declercq, 2 mois, Place.

HOUBLES. — *Déclarations de naissances du 12 au 18 décembre.* — Néant. — *Déclarations de décès du 12 au 18 décembre.* — Marie Lernould, 76 ans, au Jambon

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 7 au 18 décembre.* — Jeanne Debay, la Brasserie — Julien Desmarcaux, la Vignette. — Louis Croes, le Gallieu. — Fernand Deblock, le Trieu. — Philomène Bouchez, la Viscourt. — Sophie Dumortier, la Vignette. — *Mariage.* — Emile Six, 25 ans, cultivateur, à Wambrechies, et Marie Levers, 25 ans, couturière, à Linselles. — *Déclarations de décès du 7 au 18 décembre.* — Bruno Desoubry, 86 ans, Hospice — Justine Marescaux 54 ans, le Trieu. — Louis Bekart, 83 ans le Blaton. — Marie Descamps, 51 ans, la Vignette. — Fidéline Sehague, 78 ans, la Bassée. — Charles Delvoye, 4 mois le Caillou.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 11 au 18 décembre.* — Louis Soyez, les Bonnets. — Amédée Vervaet, les Bonnets. — *Mariage* — Edouard Desonbry, 33 ans, contremaître, et Maria Delval, 30 ans, repasseuse. — *Déclarations de décès du 11 au 18 décembre* — Catherine Charlevoile, 79 ans la Place Désiré Dhalluin, 65 ans, 6 mois, les Duriez. Robertine Vandenscheghe 14 mois, le Motte. — Augustine Dupont 8 ans, Croix Bouillette. — Henri Debret, 10 mois 13 jours, les Duriez. Nérée Renaut, 15 mois 24 jours, la Place — Jules Marquaille 46 ans 5 mois, les Bonnets. — Angèle Vanoost, 9 mois, les Bonnets. — Gustave Carette, 3 ans 11 mois, les Duriez.

MANCQ-EN-BARŒUL. — *Déclarations de naissances du 12 au 19 décembre* Julia Martin, au Quesne. Liévin Thoryn, rue Solférino, 5 — Georges Dillies à Rouges-Barres. — Léontine Delobel, rue d'Orchies. — Zoé Blondeau au Molinel. Marie Sacré, rue Saint-Patrick, 67. — Jeannette Baele, rue Saint-Patrick — *Déclarations de décès du 12 au 19 décembre.* — François Desutter, 68 ans, journalier, rue Montgolfier. — Pierre Cornil 63 ans, journalier rue d'Orchies. — Noppe, présenté sans vie, au Molinel. — Jules Lehoucq, 47 ans, cultivateur, à Ghesles.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VANDAMME-VERKINDEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Théodore VANDAMME, décédé à Roubaix, le 20 décembre 1890, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 23 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard d'Armentières, 21. L'Obit du mois sera célébré le lundi 19 janvier 1891, à 10 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille Amand-Joseph BOUTEMY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Amand-Joseph BOUTEMY, filateur de lin, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Lannoy, le 20 décembre 1890, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 24 courant, à 11 heures, en l'église de Lannoy. Les Matines et Laudes seront chantées la veille, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Roubaix. — Un train spécial partira de Lille, mercredi, pour Lannoy, à 9 h. 43. matin, et un autre train spécial repartira de Lannoy pour Lille à 1 h. 30, où il arrivera à 1 h. 54. — L'Obit solennel du mois sera célébré en ladite église, le jeudi 15 janvier à 11 heures.

Les amis et connaissances de la famille DUMORTIER-BEUSCART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur André DUMORTIER, décédé à Roubaix, le 22 décembre 1890, dans sa 84e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le mardi 23 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Notre-Dame, 9.

Les amis et connaissances de la famille ROCHAIX-TILLIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Jose h ROCHAIX, facteur en instruments de musique, décédé à Roubaix, le 21 décembre 1890, dans sa 58e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 23 courant, à 8 heures 1/4 en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 68.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 23 décembre 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Isidore DEROUBAIX, époux de Dame Christine HAULWELLE, décédé à Roubaix, le 28 novembre 1890 dans sa 88e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 23 décembre 1890, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Gustave HANSELIN, décédé à Roubaix, le 21 décembre 1889, dans sa 46e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

BELGIQUE

Courtrai. — Le tribunal correctionnel de Courtrai, vient de rendre les jugements suivants :

Marie Lebrun, détenue, 3 mois, 26 fr., et 8 mois pour vols; Remi Putmann, d'Autryve, 2 mois et 50 fr. pour coups et 5 fr. pour ivresse; Julie Glorieux, 2 mois et 1,000 fr., et Jean Meersman, 4 mois et 1.000 fr., tous deux à Menin, pour débit de boisson dans une maison de débauche.

Amand Galliez, de Courtrai, 2 fois 2 mois et 26 fr. pour vol et abus de confiance; Adolphe Baltiau, de Courtrai, 8 jours et 50 fr. pour débit de boisson dans une maison de débauche; Auguste Calis, de Courtrai, 1 mois et 26 fr. pour vol de récoltes et port de faux noms; Jean Dejonckere, de Courtrai, 1 mois et 26 fr. pour vol de récoltes.

Marie Vandenberghe, de Courtrai, 3 mois (conditionnellement) pour vol; Gustave Vermant, de Moen 3 mois, 15 jours et 26 fr. et 5 fr. pour coups, menaces, injures et ivresse ; Jean et Camille Vermant de Moen, chacun 1 mois, pour coups.

Albert Vandermoulebroucke, d'Avelghem, 2 ans, 1 an et 26 fr., 15 jours, surveillance de 5 ans, pour vols qualifiés et port de faux noms ; Auguste Vandorpe, sans résidence fixe, 1 mois, pour rupture de ban; Edouard Dewaepenaere, de Mouscron, 2 mois pour coups et blessures sur son père légitime; Constant Wallaeys, de Ledeghem, 4 mois et 50 fr. pour coups et blessures.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

22 DÉCEMBRE 1890

UN CADEAU ROYAL

Nos récents démêlés avec le Dahomey donnent quelque intérêt au souvenir d'une ambassade que la reine Victoria envoya au Roi de ce pays, situé à 160 lieues au N. de l'Equateur, dans la partie de la côte d'Afrique qui fait face au Sud ; cette ambassade était dirigée par le capitaine Burton (le compagnon de Speke dans la découverte des grands lacs), et avait pour but d'obtenir du Roi la cessation de la traite des nègres et des sacrifices humains.

Reçu dès le 18 décembre, par le Roi, entouré de ses gardes amazones (sur lesquelles il a les droits conjugaux) et au milieu de courtisans qu'un seul éternuement royal précipitait à terre, Burton fut admis le 22 décembre, il y a aujourd'hui vingt-six ans, à présenter les cadeaux de la reine Victoria : c'était une tente ronde de 40 pieds en damas de soie rouge, une pipe d'argent, deux bouts de table dorés, une cotte de mailles et des gantelets. Ils furent reçus avec dédain, le gouvernement anglais n'avait pas cru devoir faire la dépense du carrosse attelé que le Roi avait désiré ; pour marquer son mécontentement, le Roi alluma aussitôt son bouse-gueule en terre rouge, puis il ajourna la communication à recevoir de l'ambassadeur, et se donna le plaisir de le faire assister auparavant aux fêtes sanglantes qu'on venait lui demander de supprimer.

C'est ce qu'on appelle les « coutumes du Dahomey » les « grandes » qui ont lieu à la mort de chaque roi, et où l'on expédie des centaines de victimes, femmes, eunuques, soldats, etc., pour lui faire dans la terre des morts un cortège digne de lui ; les « petites » qui ont lieu chaque année et où, pour grossir sa suite; on immole les criminels et les premiers captifs faits sur l'ennemi. Celles-ci durèrent trois semaines. Le Roi chanta et dansa, la pipe à la bouche, devant son peuple, Burton et ses compagnons durent en faire autant après lui, et se soumirent même à disputer à la foule, à grand renfort de coups de pied et de poing, les pièces de menue monnaie que le monarque jetait. Ils n'assistèrent pas à l'immolation, mais la vue des cadavres ne leur fut pas épargnée.

Après quoi, le 13 février, le Roi consentit à recevoir les communications de « sa sœur Victoire ». Il y répondit que l'usage de son pays étant de faire la guerre tous les ans, s'il ne vendait pas ses captifs, il serait obligé de les tuer, et qu'au surplus, si les Anglais voulaient empêcher la vente des noirs, il fallait commencer par empêcher les blancs de les acheter, puis il refusa de laisser les négrillons aller à l'école des missionnaires anglais, parce « qu'une fois qu'ils connaîtraient la raison, il deviendrait impossible de les reduire en captivité ». Après quoi il renvoya l'ambassadeur, qui partit le 15 février, chargé de remettre « Sa Majesté britannique un sac de voyage pour son linge de corps et une blague pour son tabac.

PENSEES DIVERSES

La calomnie est comme la fausse monnaie : bien des gens qui ne voudraient pas l'avoir émise, la font circuler sans scrupule.

Il faut que les vieillards soient bons, sinon ils seraient malheureux ; il ne leur reste que le bonheur des autres.

Il y a des gens qui passent leur vie à regarder autour d'eux s'ils ne trouveront pas, dans les procédés des autres, quelque prétexte à se fâcher.

CHOSES & AUTRES

Du Gousseysek est le plus étrange débiteur qui soit.

— Moi, disait-il, hier, devant quelques amis quand un créancier a le toupet de m'écrire pour que je le règle, c'est fini, je ne le paye plus.

— Et quand il ne vous écrit pas ?

— Quand il ne m'écrit pas.... j'attends qu'il réclame.

* * *

— Comment! toi que j'ai connu si chic, tu t'es rangé au point de devenir petit employé dans une imprimerie ?

— Hélas! oui ; les épreuves que j'ai traversées m'ont corrigé, et comme il faut user de réciprocité...

— Eh bien ?

— Et bien! aujourd'hui, c'est moi qui corrige les épreuves!

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : M. Thierry. — Bureaux à 6 h. 1/2. Rideau à 7 h. 1/4. — Lundi 22 décembre, UNE CAUSE CÉLÈBRE, drame en 5 parties, par MM. A. D'Ennery et Cormon. — LES NOCES D'UN RÉSERVISTE, comédie-bouffe en 4 actes, de MM. Chivot et Duru. — Ordre du spectacle 1. Une Cause Célèbre ; 2. Les Noces d'un Réservisté. — Prix des places ordinaire.

THEATRE DE ROUBAIX (situé rues Richard-Lenoir et Archimède) Direction : Mme Vve G. Deschamps. — Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 h. 0/0 — Lundi 22 déc. mbre. — 2e représentation de l'immense succès : JOSÉPHINE VENDUE PAR SES SŒURS opérette-bouffe en 3 actes, paroles de P. Ferrier et P. Carré, musique de V. Roger. — LES CROCHETS DU PÈRE MARTIN, drame en 5 actes, par MM. Cormon et Grange. — Ordre du spectacle : 1. Les Crochets du Père Martin ; 2. Joséphine vendue par ses Sœurs. — Prix des places ordinaire.

OCCASION UNIQUE :

RHUM VIEUX

A 2 FRANCS 50 LE LITR

EAU-DE-VIE DE VIN

SUPERFINE

A